

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier sera saisi, lors de la séance ordinaire du **13 avril 2026, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (Québec), de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure concernant l'immeuble ci-dessous mentionné :

23, rue des Sorbiers — Lot 4 692 748 du Cadastre du Québec (Zone 16 H)

N° 2026-002 – Le but de cette demande est de régulariser l'implantation du bâtiment principal à 5,85 mètres plutôt que 6 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage 2009-151, zone 16H.

Cette demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Port-Cartier.

Dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, celle-ci, ainsi approuvée par le conseil municipal, sera réputée conforme à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Port-Cartier.

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 25^e jour du mois de mars 2026.

La greffière,



M^e Ariane Camiré